



KORIAN

NÉGOCIATIONS ANNUELLES OBLIGATOIRES 2017 : LES 22 REVENDICATIONS DE LA CGT KORIAN



Korian a plus que doublé son bénéfice l'an dernier avec un résultat net du groupe de 131 millions d'euros, contre 58,7 millions d'euros lors de l'exercice précédent, soit une hausse de 123,7 %.

- 1) Uniformisation et revalorisation des salaires avec une attention particulière pour les bas salaires
- 2) Renégociation du montant de mise à disposition pour la prime de participation
- 3) 13^{ème} mois en lieu et place de la prime de stabilité.
- 4) Remplacement à 100 % des arrêts maladie, congés et autres...
- 5) Politique de remplacements à établir, définir des quotas
- 6) Dans l'hypothèse où le remplacement n'aurait pas pu être pourvu au pied levé, la Direction de chaque établissement s'engage à reconnaître l'investissement des salariés ayant pris en charge les résidants et patients lors de ces situations exceptionnelles. A cette occasion, la Direction de l'établissement, ayant toute autorité en la matière, recevra individuellement chaque salarié-e éventuellement concerné afin de lui exposer les modalités, le cas échéant pécuniaires ou sous forme de temps de récupération, par exemple, et ce sous réserve de l'organisation du travail de chaque établissement.
- 7) Revalorisation des sujétions dimanche et jours fériés et uniformisation à tous les salarié-es.
- 8) Harmonisation de l'ancienneté contractuelle Synerpa sur les salarié-es des Soins de Suite et de Réadaptation.
- 9) Subrogation à l'ensemble des salarié-es pour toute absence : maladies, AT, etc.
- 10) Harmonisation de la prise des jours RTT, sur tous les établissements.
- 11) Prime de transport pour les salarié-es qui ne bénéficient pas de transports en commun.
- 12) Appliquer les modalités du 1^{er} mai, telle que la CCN les définit.
- 13) Appliquer le coefficient correspondant dès l'obtention d'un diplôme.
- 14) Égalité salariale Femmes/Hommes : - 35 € pour les employés, - 1 278 € chez les cadres. Au total, il y a une différence de 729 € par an entre les salaires Hommes/Femmes.
- 15) Neutralisation des absences liées aux événements exceptionnels (enfants malades, décès, etc.) pour la prime de présentisme.
- 16) Suppression des 3 jours de carence en cas d'épidémie.
- 17) Instauration d'une prime pour les salarié-es travaillant dans des unités fermées.
- 18) Revalorisation de l'ancienneté entreprise : points supplémentaires tous les 5 ans.
- 19) Augmentation des œuvres sociales à 3 % et fonctionnement à 0,5 % pour les 4 CE.
- 20) Reconnaissance et valorisation du tutorat en sanitaire pour harmonisation avec les EHPAD.
- 21) Harmonisation et valorisation des formations tutorat sur 5 jours.
- 22) Harmonisation du paiement des heures de pause pour les salarié-es qui travaillent la nuit.

APPEL À MOBILISATION, DÉBRAYAGE, GRÈVE...



**RASSEMBLEMENT NATIONAL :
22 JUIN 2017 À PARTIR DE 8 HEURES
25 RUE BALZAC - PARIS 8^{ÈME}**